



FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS

Discours de Bruno DUPONT

63^{ème} Congrès

Paris, le 28 janvier 2009

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Amis,

Je débiterai ce discours, Monsieur le Ministre, par un remerciement qui vous sera directement adressé. Il a trait à votre présence. Cela fait déjà plusieurs années que la FNPF ne pouvait se féliciter d'avoir accueilli au cours de 2 Congrès consécutifs le ministre de l'Agriculture, qui plus est le même. Aussi tiens-je sincèrement et au nom de tous mes collègues, à vous remercier de votre présence ici, au 63^e Congrès annuel des producteurs de fruits, signe de votre engagement à nos côtés.

Il est vrai qu'en jouant la carte parisienne, un jour de Conseil des ministres, nous vous facilitons la tâche. Cependant, une fois n'est pas coutume. En 2010, nous inviterons le ministre de l'Agriculture du moment à nous rejoindre dans un département producteur de fruits.

Je veux également remercier l'ensemble des élus, présents ici ou non, qui défendent notre secteur et nos productions tout au long de leurs mandats. Je sais leur investissement pour pérenniser la production fruitière française. Il est vrai que sur le terrain, il est plus facile qu'ailleurs d'en voir les différents enjeux.

Enfin, je veux remercier l'équipe de la FNPF à qui la totalité de l'organisation de ce Congrès a incombé cette année et qui a su dégager du temps pour en faire un événement réussi.

[2008, une année économiquement désastreuse pour les producteurs de fruits mais une ouverture communautaire]

[Un gel fortement préjudiciable]

Même s'ils sont connus de tous, je me dois de rappeler ici les douloureux événements qui ont marqué l'année 2008. Trois petites lettres : G E L. Deux épisodes, à 15 jours d'intervalle, en mars et avril, ont anéanti de belles promesses de production principalement sur les fruits à noyau, les plus précoces. Heureusement, tous les élus ont pris conscience de leur gravité tant sur le moral des producteurs que sur le revenu de leurs exploitations. Vous vous êtes rapidement déplacé en Rhône-Alpes. J'en ai fait de même quelques jours plus tard avec le président de la FNSEA, Jean-Michel LEMETAYER. Et puis très vite, nous nous sommes attelés au recensement des dégâts et à la construction d'un plan de soutien avec vos services, complétant l'intervention du FNGCA et de l'assurance.

La FNPF a joué son rôle. Elle s'est mobilisée pour faire accélérer les procédures et coller au plus près de la réalité du terrain. Sans qu'il soit aujourd'hui possible de faire un bilan exhaustif de l'adéquation du plan avec les dégâts subis, je peux vous affirmer que les mesures répondaient aux demandes. Je conserve cependant quelques regrets, à commencer par la communication sur ce plan. Je vous en ai du reste fait part en juillet, par écrit : pourquoi a-t-elle tant tardé à venir ? De même que les textes d'application : certains, annoncés pour début septembre, ont mis quelques semaines de plus pour arriver ! Parfois même plusieurs mois ! Ainsi l'arrêté de majoration de 10 % du barème des calamités n'est paru que fin décembre !

Alors, sans souhaiter qu'un tel événement ne se reproduise trop tôt, il serait bon que certaines procédures soient huilées pour que les promesses d'une application rapide puissent être tenues.

Cet épisode de gel a remis au premier plan de l'actualité deux sujets déjà longuement revendiqués par la FNPF :

- celui d'un plan national de soutien aux investissements dans des outils de lutte contre les aléas climatiques, avec une réflexion par rapport à un conditionnement de ces aides à la souscription de contrats d'assurance récolte. Ce chantier doit rapidement être re-ouvert ;
- celui d'un soutien accru à l'assurance récolte permettant un vrai développement.

[Des résultats économiques en conséquence]

Pour conclure sur cet épisode de gel, je ne saurais que vous rappeler l'effet sur le revenu moyen des producteurs de fruits français en 2008. D'après les comptes prévisionnels de l'agriculture française, il serait en baisse de 26 % par rapport à 2007. Quelle profession accepterait de voir ses revenus baisser d'un quart sans sourciller ? Sûrement aucune. Pourtant personne n'a entendu les producteurs de fruits manifester. Que faut-il en conclure ? Certainement que leur désir d'avenir est si gris, leur morosité si forte qu'ils n'ont plus la force de réagir. Aussi un regard particulier devra être porté par les pouvoirs publics sur la production fruitière en 2009 pour éviter de voir encore de nombreuses exploitations disparaître.

[Une ouverture communautaire à saisir d'urgence sur l'assurance récolte]

Heureusement, dans ce contexte, la révision de la PAC par l'Union européenne laisse entrevoir, pour l'assurance récolte, de nouvelles possibilités. L'article 70 de ce bilan encadre la mise en œuvre des systèmes d'assurance récolte pour les animaux et les végétaux. Les producteurs de fruits comptent sur vous pour saisir cette opportunité et faire aboutir favorablement un système d'assurance récolte attractif. Car vous le savez, les producteurs n'y adhéreront que si la prime d'assurance reste économiquement acceptable. Le bilan de santé indique que la prise en charge de la prime par les fonds publics peut atteindre 65 % dont les ¾ en provenance de l'UE. La balle est à présent entre les mains de l'État français. Ces éléments doivent être exploités à leur niveau maximal et ce, dès 2009. Nous sommes prêts. L'État ne doit pas lésiner sur les moyens. En tout état de cause, cela coûtera moins cher que les dispositifs de gestion de crise que nous avons connus par le passé...

Il restera enfin un dernier point à régler, celui de l'engagement de l'État dans une réassurance publique afin de sécuriser les assureurs.

[2008, une ouverture sur un dossier sanitaire trop ancien, tant national que communautaire]

[Vers un plan national sharka]

Quant à aborder le sujet des risques en production fruitière, je vais ici vous évoquer un autre sujet, celui des risques sanitaires. Vous le savez, quelle que soit l'origine d'une crise, ne pas la traiter très tôt et très en amont ne fait qu'accroître les coûts. Les banquiers en savent quelque chose. Sur un sujet plus proche de la production fruitière, je ne vous ferai pas l'affront de vous détailler l'historique de la sharka. Vous le connaissez. Je vous indiquerai simplement que ce mot doit figurer dans presque tous les discours des présidents de la FNPF depuis plus de 10 ans. Il était temps de prendre, ou plutôt reprendre, à bras le corps ce dossier. En effet, vos prédécesseurs l'ont géré, enfin, je dirais ... comme ils l'ont voulu. Malheureusement, à chaque fois, un élément a joué contre nous pour circonscrire et venir à bout de la maladie : tantôt ce fut le budget, tantôt les conditions de prospection, tantôt la portée géographique du plan. Aujourd'hui, la maladie s'étend et des producteurs se retrouvent dans des situations irréversibles. La FNPF se mobilise fortement depuis quelques années sur le sujet et cette année, elle peut se féliciter d'avoir été entendue. L'arrêté de lutte tant attendu est enfin paru. Il a rapidement été modifié sur un point que les producteurs concernés jugeaient inacceptables. Enfin, des réunions de travail menées tambour battant laissent entrevoir la possibilité d'une réponse positive à la mise en place d'un plan national. Il devra permettre l'indemnisation, à un niveau acceptable, des producteurs concernés et être accompagné d'un dispositif visant à faire régresser l'étendue de la maladie et limiter ses conséquences sur les exploitations. Un plan complémentaire devra, au cas par cas, traiter les situations les plus difficiles. Monsieur le Ministre, vous le savez, il est plus qu'urgent d'aboutir sur ce dossier en 2009. Le 28 janvier pourrait être une date à marquer d'une pêche blanche si vous le décidez.

[Une ouverture communautaire à saisir d'urgence sur un fond de mutualisation sanitaire]

La question de la sharka n'est malheureusement que la face visible de l'iceberg. D'autres problèmes sanitaires guettent les producteurs de fruits. De nouvelles maladies apparaissent, profitant d'évolutions climatologiques voire de la disparition de produits de traitements. C'est pourquoi la FNPF travaille sur la mise en place d'un mécanisme de solidarité sanitaire comme le prévoit la loi de Développement des Territoires Ruraux de février 2005. Pour ce faire, une contribution devrait être appelée aux producteurs. La FNPF envisage que cette opération soit confiée à INTERFEL. C'est pourquoi un premier contact a été pris avec les familles de l'interprofession. La FNPF veillera à faire aboutir ce projet au plus vite.

Cependant, sur ce point, comme sur celui de l'assurance récolte, la France doit saisir une opportunité que nous n'avions pas envisagée, celle ouverte dans le bilan de santé de la PAC, article 71, rendant possible la mise en œuvre de fonds de mutualisation en cas de maladies animales et végétales ou d'incident environnemental. Ce fond s'inscrit dans la logique de la Caisse de solidarité sanitaire précédemment citée, tout en précisant des règles de financement nouvelles, plus favorables pour tous, identiques à celle de l'assurance récolte évoquée plus haut. Tous ces éléments doivent être exploités au maximum des possibilités dès 2009. Sur ce point aussi, nous sommes prêts et l'État ne doit pas lésiner sur les moyens.

[La Commission européenne, un jeu incompréhensible et surtout inacceptable]

[Toujours plus de libéralisme]

Venant de Bruxelles, certains sujets laissent perplexes plus d'un responsable professionnel agricole. Il en va ainsi de l'abandon de 26 des 36 normes spécifiques qui encadraient le commerce des fruits et légumes. C'est pour nous une véritable aberration, et ceci à plus d'un titre. Si la tendance libérale de la Commission européenne n'est plus à démontrer, que penser d'une option défavorable à toute une filière mais aussi et surtout aux consommateurs ? Contrairement à ce que croient les fonctionnaires de Bruxelles, la disparition de ces normes spécifiques va inévitablement se traduire par une dégradation de qualité des produits mais pas nécessairement par une baisse des prix au détail. Sans doute une partie des consommateurs sera intéressée par des produits de moindre qualité mais j'ose espérer qu'ils seront peu nombreux. Quel que soit leur nombre, l'effet sera nécessairement déstructurant sur une filière aujourd'hui bien construite. La transformation pourrait perdre des matières premières. De plus, la nature ayant horreur du vide, nous allons voir se développer des normes privées, ingérables pour les exploitations voire pour certains maillons de la filière.

Dans le cadre interprofessionnel, avec l'accompagnement des pouvoirs publics, nous réfléchissons aux portes de sortie. La Commission européenne ne nous en a laissées que peu. Nous allons avoir besoin de vous pour éviter qu'une telle décision détruise des années de débats et de règles co-construites.

[Organisation économique, une réforme doucement mise en application]

[Les premières AOPn fortement attendues]

Sur ce point, la mise en place des premières Associations d'Organisations de Producteurs par produit, à vocation nationale, seront d'un intérêt certain. Cependant, il nous tarde de voir leur reconnaissance officialisée par la parution des arrêtés correspondants. Si nous étions d'accord sur le principe d'une année pour la mise en route de la réforme de la gouvernance, nous n'avons jamais souhaité le flou dans lequel nous sommes aujourd'hui. La charte définissant cette gouvernance a été validée le 13 mai en Conseil de Direction Spécialisé Fruits et Légumes de Viniflor, les premiers dossiers d'AOP ont été étudiés en juillet mais le texte réglementaire encadrant l'application de la Charte n'est paru que le 17 octobre ! Et depuis, combien d'AOPn reconnues ? A priori une seule ! Il faut faire accélérer les choses pour que tout soit prêt pour les campagnes 2009.

De notre côté, nous mettons tout en œuvre pour faire aboutir rapidement le second volet de l'organisation proposée, c'est-à-dire le cadre interprofessionnel à la mise en place des Sections Interprofessionnelles de Première Mise en marché.

Un dernier point sur l'organisation économique, parmi les objectifs assignés à la réforme figuraient une clarification des rôles et missions de chacun, un renforcement de l'organisation, une construction de politiques produit plus claire. Or le paysage qui se dessine aujourd'hui ne va pas dans ce sens. Si le règlement communautaire ne ferme aucune porte en matière d'AOP, les pouvoirs publics français peuvent de leur côté édicter des règles plus claires sur les limites des missions des uns et des autres. Je vous laisse juge des libertés à accorder.

[Un audit Expérimentation en attente de décisions concrètes]

Cette réforme de la gouvernance a aussi engendré un audit sur l'expérimentation en matière de fruits et légumes. La FNPF a apporté son tribu avant et après les résultats présentés le 26 août. Depuis, plus rien. Pourtant les différents acteurs présents ont aussi apporté leur contribution. L'attente devient pesante, particulièrement pour des structures aux moyens financiers limités. Monsieur le Ministre, il faut rapidement annoncer une décision sur la voie qui devra être suivie.

[Phytoprotective, un sujet plus que préoccupant]

[Des chantiers en pagaille ...]

Un dossier, en lien direct avec l'expérimentation, devient plus que préoccupant : celui de l'utilisation des produits phytosanitaires. En effet, seule l'expérimentation permettra de valider les méthodes alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires, bien sûr lorsque cela est possible. Aujourd'hui ce dossier prend des allures d'un partie de billard à plusieurs bandes dans laquelle les arboriculteurs ne savent plus comment avancer. Les démarches de progrès en matière environnementale, la FNPF y adhère et s'y inscrit depuis longtemps déjà. Mais n'oublions pas de respecter les contraintes de production. A vouloir trop faire en même temps, l'arboriculture va vite suivre le chemin du Titanic. Nous avons évoqué ce matin cette problématique et les nombreuses évolutions en cours. Les minutes passant, je pourrais m'abstenir de vous les citer mais quelques mots suffiront à situer le débat : Grenelle, Ecophyto 2018, Directive 91/414, Paquet pesticides.

La FNPF ne remet aucunement en cause la nécessaire évolution de la production fruitière vers un mieux disant environnemental. Cependant il faut savoir reconnaître les actions déjà mises en

œuvre, il faut aussi exiger une cohérence entre ces différents processus afin de ne pas créer de nouvelles distorsions de concurrence au sein de l'Union européenne.

[... dont certains à faire aboutir rapidement]

Parmi les travaux en cours, certains visent des produits d'intervention qui vont être rapidement nécessaires aux cultures et qui n'ont pas de solutions alternatives connues à ce jour. Il est urgent de les faire aboutir afin de ne pas maintenir des impasses techniques prévisibles. Plusieurs productions fruitières, même majeures, n'ont à ce jour pas de solution sur certains usages. J'en veux pour preuve l'éclaircissage sur pomme, la mouche de la cerise ou de la pêche. La FNPF est intervenue dans ce sens dans le cadre de la Commission des Usages Orphelins, les producteurs attendent des réponses.

[Un indicateur à construire]

Enfin, sur ce grand et préoccupant sujet phytosanitaire, les arboriculteurs sont également confrontés à une autre difficulté : celle de la mise au point d'un indicateur régional de pression permettant de prouver le respect des engagements du Grenelle. A plusieurs reprises, c'est l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) qui nous a été proposé. Cependant, à ce jour, sa pertinence en production fruitière n'a pas été démontrée. C'est pourquoi a été demandé et obtenu une expérimentation sur 3 ans dans le cadre d'un appel à projet du MEEDDAT. Aujourd'hui, les producteurs de fruits vous demandent de leur apporter clairement votre soutien en refusant dans quelque mesure que ce soit, l'utilisation de l'IFT comme indicateur de pression tant que les résultats de cette étude ne sont pas connus.

[Une communication à renforcer]

[Du côté des pouvoirs publics...]

Pour l'ensemble des producteurs ici présents, le sujet des phytosanitaires évoque irrémédiablement celui des attaques dont nous faisons régulièrement l'objet dans les médias voire même sur les écrans de cinéma. Nos produits sont montrés du doigt, accusés d'être dangereux car certains contiendraient des résidus de produits phytosanitaires. Monsieur le Ministre, peut-on laisser une profession être traitée de criminelle alors qu'elle respecte la réglementation et se mobilise pour faire évoluer ses pratiques ? Quelle interprétation faire d'un respect des règles contrôlé positif à près de 94 % ? Vous le savez, la FNPF s'engage tous les jours pour développer les bonnes pratiques agricoles mais aussi pour réduire les distorsions entre États membres. Ainsi a-t-elle clairement soutenue l'harmonisation des LMR pourtant vécue par certaines ONG comme un crime supplémentaire.

Sur ce sujet de la communication liée aux attaques subies par notre profession et notre filière, nous avons beaucoup espéré des pouvoirs publics en 2008. Rien n'est venu. Il faudrait pourtant rapidement qu'une campagne de vulgarisation soit réalisée vers le consommateur pour lui faire prendre conscience de la réalité des pratiques agricoles, de la réglementation qui les entourent, des orientations prises à court, moyen et long terme, des contrôles, ... Il faut y travailler pour redonner aux producteurs une partie de leur fierté, celle qui consiste à nourrir les hommes et les femmes et ôter de leur esprit l'idée qu'ils pourraient être des empoisonneurs !

[... mais aussi de la profession et de l'interprofession]

De notre côté nous allons nous attacher à un autre volet d'attaques régulières : celles portant sur le prix de nos produits. Un plan de communication interprofessionnel sera mis en place en 2009 pour répondre à ces critiques ! Espérons qu'il portera ses fruits.

[Accessibilité]

[Des projets à mener à terme en 2009]

D'autres projets permettront aussi de contribuer à revaloriser l'image de la production, nous en avons parlé ce matin lors d'une table-ronde, ils sont aussi le contenu de notre Rapport d'Orientation 2009. Il s'agit de tous les sujets liés à l'accessibilité. Au sein d'INTERFEL, depuis quelques années, des projets sont mûrement réfléchis et travaillés. Ils sont nombreux. Sans vouloir tous les citer je vous dirai simplement que la filière a des idées et qu'elle espère les faire aboutir en 2009. Le soutien des pouvoirs publics est acquis, cependant sa dimension est parfois à revoir pour les faire aboutir rapidement. Je n'ai pas à vous convaincre, tous les projets qui visent à accroître la consommation des fruits, mais aussi des légumes, sont intéressants à plus d'un titre, à commencer par la santé et l'économie. Il faut donc les accompagner au plus vite. Deux thèmes illustreront mes propos. Nous avons parlé ce matin de développer une nouvelle proximité de distribution avec la mise en place de kiosques près de zones de forte affluence mais aussi d'induire une nouvelle perception de nos produits par le consommateur.

[Distribuer des fruits dans les écoles, un projet qui va dans le bon sens]

Le projet que vous avez initié fin 2007, repris par la Commission européenne en 2008, de distribution de fruits (et légumes à partir de la rentrée 2009) dans les écoles va dans ce sens. La FNPF l'a accueilli très favorablement et mobilisé tout son réseau pour y participer tant sur le volet Approvisionnement en fruits que sur celui de l'accueil de classes sur les exploitations. Des outils sont en cours de réalisation pour accompagner tous ceux qui veulent s'inscrire dans la démarche, à la demande de la FNPF notamment. Nous nous en félicitons. A présent, il reste plusieurs points sur lesquels nous souhaitons un positionnement fort :

- Premièrement, une remarque de sémantique, la suppression du qualificatif gratuit dans la dénomination de l'opération. Nos produits ont un prix, tout ce qui peut concourir à penser le contraire doit être banni. Au demeurant, nos produits doivent être achetés, pour cette opération, au juste prix ;
- Deuxièmement, il faut réaffirmer que les produits de saison et de proximité doivent être privilégiés autant que possible.

Nous comptons sur vous, les producteurs sauront alors être au rendez-vous.

[Créer un identifiant commerce équitable nord-nord]

Je terminerai mes propos sur un projet FNPF qui contribuera à améliorer l'accessibilité en répondant aux demandes du consommateur. Ce projet figurait dans notre Rapport d'Orientation 2008. Il a été mis en œuvre dès avril dernier. Il s'agit de l'élaboration d'un identifiant pour les fruits. Au cours de l'année 2008, nous avons cherché à mettre en évidence les valeurs intrinsèques aux fruits sur lesquelles le consommateur souhaiterait avoir des informations. Ces valeurs définiraient les contours de l'identifiant. Nous avons aujourd'hui en main des éléments de réponse. Ils n'ont rien de surprenant : goût, santé, respect de la nature, saisonnalité, proximité, bonnes pratiques

environnementales en sont quelques uns. Ils peuvent être diversement interprétés. Pour nous, ils confirment l'intérêt de notre projet pour un consommateur qui exprime aujourd'hui un vrai besoin de repères par rapport à ses achats de fruits et légumes frais. Ils confirment aussi l'intérêt d'impliquer toute la filière et en y ajoutant un volet économique sous-jacent, de construire un identifiant de commerce équitable nord-nord. De plus, la filière des légumes étant très liée à celle des fruits, il devra très vite porter aussi sur ces produits.

Le projet entre aujourd'hui dans sa seconde phase, celle de la construction d'une charte d'engagements pour l'ensemble des acteurs de la filière, celle de l'expérimentation sur le terrain et de la communication pour le développement. La première phase a fait l'objet d'un soutien public, politique comme financier. Afin d'aboutir au plus vite, il serait souhaitable qu'il en soit de même pour la seconde.

[Conclusion]

Monsieur le Ministre, vous l'aurez constaté les préoccupations et interrogations des producteurs de fruits sont encore nombreuses. Il en est heureusement de même de leur engagement et de leurs projets, preuves de leur optimisme, de leur attachement et de leur foi en leur métier. Pour aller de l'avant, ils attendent aujourd'hui des réponses.

Avant de vous céder la parole, je vous rappellerai simplement un chiffre, celui de l'emploi engendré par la filière fruitière française : 300 000 permanents et saisonniers.

Monsieur le Ministre, je vous laisse méditer cela et vous cède la parole.